BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ
CORRESPONDANTS
DE
J.F. BOISSONADE
II
—
F-M
BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
MS.
1552

BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
MS.
1552

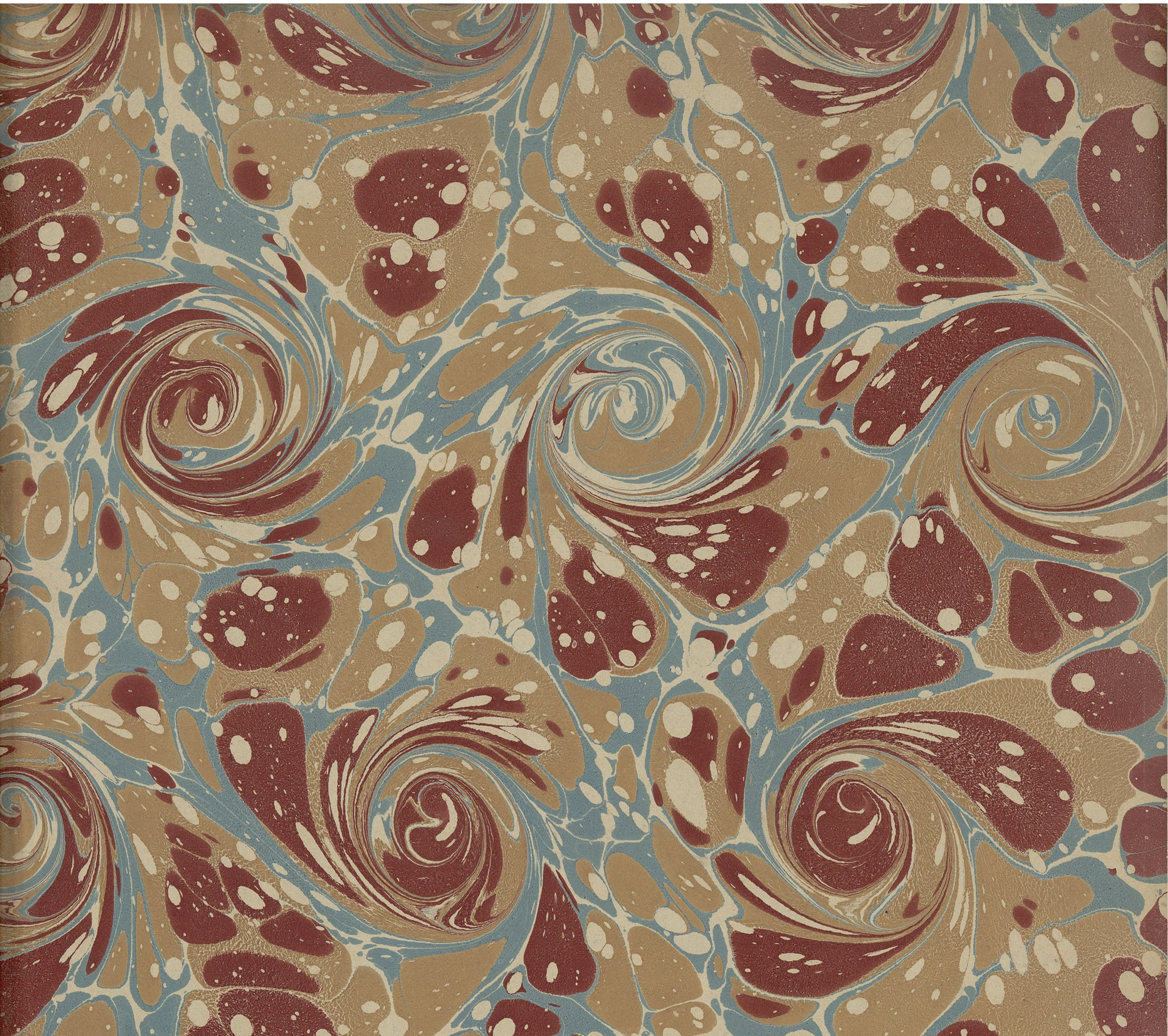

MS
Fiches faites

Correspondants
de
J. F. Boissonade

II

F. M

Ms 1552.

3896

591 92

Paris, le 15 Décembre 1825.

Rep. 3 Janv. 26.

Ἠβουλόμην μὲν, ὦ ἄ. δ.
μηδ' ἂν οὕτως ἀγνοηθέντα
περὶ χρήματα
ἀλλ' οὖν τόγε νῦν ἀδελφιδοῦν

Je pourrais ἀγνοηθέντα τινα
ou ἀγνοηθείη ἐν α.

Hom. t. I. p. 165. ἀλλὰ τόγε.
Schäf. p. 126. ἀλλ' οὖν... γε cf. t. 2. p. 289 καὶ τοίνυν.
Gyliz. A-973. — Var. Troad. 1182. — Lucian. 8. 135.
Heraclid. 689 ubi Elmsl. 8; t. 1324 p. 343. — Aristoph. N. 1002 ubi Porson
Matth. ad Ionem 393. cf. Reisig. Conj. p. 298 f.

Monsieur,

Quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, le vif intérêt que vous portez à tous ceux qui cultivent les lettres grecques me détermine à recourir à vos lumières.

Depuis long-temps, j'ai entrepris un travail assez important sur Denys d'Halicarnasse. Je me suis surtout occupé des dissertations critiques qu'il nous a laissées sur les plus célèbres écrivains de la Grèce. Un passage de la dissertation sur Isée échappe tout à fait à mon intelligence. C'est sur ce passage, Monsieur, que je désirerais appeler un moment votre attention.

Denys d'Halicarnasse (De Isaeo jud. § 8. p. 598.. T. V.. ed. Reisk.) cite un exemple emprunté à Isée: Le voici: « Ἠβουλόμην μὲν, ὦ ἄνδρες δικασταί, μὴ λίαν οὕτως ἀγνοηθέντα προσχῆμα τ' ἔχειν αἰσχρῶς, ὥστε τοῖς ἀλλοτρίοις ἐπιβουλεύειν, καὶ δικὰς τοιαύτας λαγχάνειν· ἀλλ' οὐ

„τό γε οὖν ἀδελφιδοῦν ἐμὸν καὶ κύριον τῆς πατρῴας οὐσίας, οὐ
„μικρᾶς, ἀλλ' ἱκανῆς, ὥστε καὶ λῃτουργεῖν, ὑφ' ἡμῶν αὐτῷ —
„παραδοθείσης, ταύτης ἐπιμελεῖσθαι, τῶν δ' ἐμῶν μὴ ἐπιθυμεῖν. —„

C'est un tuteur, accusé par ses pupilles, qui se défend contre leurs attaques. La version latine (ubi sup.) rend ainsi ce passage „Cupiebamus, judices, non adeò ignarum indecorè pecunias „possidere, ut alios circumvenire, aut judicio vincere contendere „Sed non hoc ad consobrinum meum, reique non modicæ, sed lautæ „ut quæ à nobis reipublicæ commodo impensa est, possessorem „attinet, neque nostra ut desideret. „ Elle me parait plus obscure que le texte. Un peu plus loin (ch. XX), où le passage d'Isée est encore cité, le traducteur latin dit: „Volebamus „judices, non adeò ignarum turpes captare occasiones, ut „alios insidiosè circumveniret. „ Dans l'édition de Ed. Rowe Mores (p. 130), on lit: „nollem equidem, judices, homini huic „adeò ignoto prætextus turpes suppetere vel alienis insidiandi, „vel tales lites intendendi; sed vellem præsertim patruelem „meum, ac patrimonii ~~aut~~ haud exigui, sed satis ampli possessorem, ut „qui publicum munus obeat, sibi à nobis ipsis traditi, hujusce „curam habuisse, neque nostra concupivisse. „ La fin de la phrase est entendue, je crois; mais le commencement ne me semble pas intelligible. Holwel (p. 88-90) ~~traduit~~ l'ancienne version latine, sans y faire le moindre changement. —

386

Paris, le 13 Janvier 1826.

592 93

Rép. 27. Ja. 26.

πολὺ et πολλὰς Eumath. p. 178
et πολλοῦ Wessel. Diod. t. 7. 584

πολλὴν — μιμήσεις τε
ἢ αὐτὸς. ὥσπερ τ. λ. ἀρχέτυπος
διαφοράν. ὥσπερ ἀρχέτυπος et
cf. p. 628. p. 604. ὥσπερ ἀρχέτυπος.
Diod. Sic. t. 1. p. 73. τις ἀρχέτυπος

Monsieur,

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ MS Sorbonne

J'ai reçu avec la plus vive reconnaissance les précieux renseignements que vous avez eu l'extrême bonté de me transmettre sur le passage d'Isée. Grâce à vos lumières, je commence à voir clair. J'aurais bien désiré être assez heureux pour vous adresser de vive voix l'expression de mes remerciements; mais les heures des classes ne me permettent pas de me présenter à la Sorbonne, le seul jour de la semaine que vous vous trouvez à Paris. Je me suis transporté à votre ancienne demeure, et j'ai eu le regret d'apprendre qu'il me serait difficile de vous rencontrer. Daignez du moins, Monsieur, m'excuser, en attendant que je puisse vous dire moi-même combien j'ai été sensible à votre obligeance. J'espère avoir bientôt cet avantage.

Si je ne craignais d'abuser de vos bontés, je vous prierais encore de jeter un coup d'œil sur ce passage de la dissertation sur Dinarque. Denys d'Halic. (Chap. VI. vers la fin) dit que le style de Dinarque est un style d'imitation

et qui n'a point de caractère propre. « Ὁ δὲ Δείναρχος οὔτε « ὅμοιος ἐν ἅπασίν ἐστιν, οὔτ' ἰδίου τινὸς εὑρετής, δι' οὗ γνώσεταί τις αὐτὸν « ἀκριβῶς, ἢ τοῦτον τὸν τρόπον. » Jusqu'ici tout me semble clair; mais il n'en est pas de la phrase qui suit: je la crois altérée. « Πολὺ « γὰρ ἐμφαίνει μιμήσεώς τε καὶ αὐτὸς, ὥσπερ τῶν λόγων ἀρχέτυπον « διαφόρων· ὡς καὶ ἐπὶ τῶν Ἰσοκράτους μαθητῶν καὶ αὐτοῦ τοῦ « Ἰσοκράτους. » Le traducteur latin dit: « Imitationes enim ipse « evidenter habet, ut quoddam quasi omnium insignium orationum « archetypum sit; qualis et Isocratis discipuli et ipse etiam « Isocrates exstitit. » Le sens de Reiske me paraît plus raisonnable; mais comme il change l'ancienne leçon, je n'ose prendre sur moi de l'adopter: je serais ~~entièrement~~ rassuré, si je pouvais m'appuyer sur votre autorité. Reiske (Orat. Graec. Tom. VIII. p. 422.) corrige ce passage de deux manières: La 1ère: « Μίμησίς τε καὶ αὐτὸ τὸ ὡσπερεὶ τῶν « λόγων ἀρχέτυπον (πολλὴν διαφορὰν d'après le Cod. Bodl. « ἐμφαίνει — multum differentiae prodit imitator ab ipso « primigenio dictionis creatore ~~et~~ quasi auctore. » La 2e: « Μιμητής τε καὶ αὐτὸς ὁ ὡσπερεὶ τῶν λόγων ἀρχέτυπος (toujours πολ. διαφ. ἐμφ.) — multum interest inter opus imitando « assimulatum et aliud primigenium. » Toutes les éditions portent la même leçon; et les manuscrits de Denys ne renferment point la dissertation sur Dinarque.

J'ose espérer, Monsieur, que vous daignerez